

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160530-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 30

OBJET : Fonds d'Initiatives Culturelles : Cinéma Le Lux

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 4 mai 2016.**

Le cinéma Le Lux, situé au cœur du centre-ville, est l'un des acteurs importants de la vitalité de la commune. Il contribue au développement culturel de la ville en proposant une programmation Art et Essai et jeune public parallèlement à la programmation tout public. Il travaille en partenariat avec les principaux acteurs culturels du territoire, les associations ainsi que les établissements scolaires.

Il participe à l'organisation du Ciné Club, à des soirées cinéma/débat en partenariat avec la Ville de Riom (Saison Accès-Soirs, semaine du développement durable) et des associations du territoire.

Il prend part aussi aux dispositifs nationaux tels que « Lycéens au cinéma », « Collège au cinéma » et « Ecole au cinéma ». La politique tarifaire pratiquée à l'occasion de ces animations permet l'accès au plus grand nombre.

L'organisation de ces animations implique un coût financier lié à la réservation des films, à leur transport mais aussi à la billetterie spécifique mise en place.

Du fait de sa participation à l'animation culturelle du territoire telle que prévue dans la convention d'objectifs jointe, il est donc proposé d'attribuer la somme de 5 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim).

Le solde du Fonds d'Initiatives Culturelles s'élèvera à 4 600 €.

Vu l'article L2251-4 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim),**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL